

Conseil d'établissement 2021-2022

Le mercredi 8 décembre 2021

à 18 h 15, en virtuel sur Zoom

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|---|-------------------|
| 1. | Prise des présences et vérification du quorum | |
| 2. | Questions du public | <i>5 minutes</i> |
| 3. | <u>Adoption</u> de l'ordre du jour | <i>5 minutes</i> |
| 4. | Lecture et <u>adoption</u> du procès-verbal du 3 novembre | <i>5 minutes</i> |
| 5. | <u>Adoption ou suivi</u> du budget annuel de l'établissement pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 (budgets révisés, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.) | <i>20 minutes</i> |
| 6. | Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves | <i>10 minutes</i> |
| 7. | Liste des fournitures du préscolaire (Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel — pour l'an prochain) — <u>Approbation</u> | <i>15 minutes</i> |
| 8. | <u>Approbation</u> des activités parascolaires pour hiver-printemps 2022 | |
| 9. | Rapports et informations | <i>25 minutes</i> |
| | 9.1. Direction | |
| | 9.2. Enseignants | |
| | 9.3. Service de garde | |
| | 9.4. Comité de parents du CSSMB | |
| | 9.5. Fondation Saint-Clément | |
| | 9.6. OPP | |
| 10. | Suivi sous-comité | <i>10 minutes</i> |
| 11. | Suivi au procès-verbal | <i>20 minutes</i> |
| 12. | Correspondance reçue | |
| 13. | Questions diverses | <i>15 minutes</i> |
| 14. | Levée de la séance | |

Heure de levée prévue : 20h30

Prochaine rencontre : le mercredi 26 janvier 2022 à 18h15 en virtuel.

1. Prise des présences et vérification du quorum

Rôle	Nom	Présent	Absent
Présidente	Etienne Chabot	X	
Vice-Présidente	Karine Barrette	x	
Trésorier	Claudie Vigneault	x	
Secrétaire	Geneviève Bastien	X	
Déléguée au comité de parents du CSSMB	Ping Lu		x
Membres enseignants	Emanuelle Afonso-Huot	X	
	Leonie Lambert	x	
	Véronique Matteau	x	
	Marie-Ève Meilleur Prud'homme	x	
	Fiona Wright	X	
Personnel de soutien	Geneviève Gauthier	X	
Direction	Nathalie Houle	X	
Direction adjointe	Mélanie Béland	X	
Membres parents substitués	Carlie Déjoie		x
	Nathalie Gignoux		x
	Daniel Hacikyan		x
	Mathieu Rinaldi		x
Membres de la communauté	Virginie Longpré	X	
	Claire Vallès		X
Membres du public	Sophie Seguin	x	
	Otilia Runaru	x	

Le président souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 18h15, après vérification du quorum. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

En l'absence annoncée du membre parent Mme Ping Lu, un membre substitut avait été identifié pour remplacer cette dernière en séance, après discussion avec le président. Ce membre a toutefois eu un empêchement de dernière minute et le vote de Mme Lu n'a pas été remplacé.

2. Questions du public

Aucune question n'est soulevée de la part de membres du public.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été envoyé aux membres par courriel.

Le président propose les modifications suivantes :

- Au point 5, ajout d'une mention à l'effet que le point concerne à la fois l'année scolaire 2020-2021 que 2021-2022. Le point 5 se lira désormais ainsi : *Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 (budgets révisés, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.)*
- Entre les points 7 et 8 de l'ordre du jour, ajout d'un point supplémentaire, soit : *Approbation des activités parascolaires pour hiver-printemps 2022*, qui devient le point 8. Les points suivants seront ainsi décalés.

Avec les modifications souhaitées, l'adoption de l'ordre du jour est :

Proposée par : Mme Émanuelle Afonso-Huot

Appuyée par : Mme Leonie Lambert

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 novembre 2021

Suite à la prise de connaissance du procès-verbal reçu par courriel au préalable, des membres demandent les modifications suivantes :

- Au point 2, 2^e puce : remplacer *toujours* par *habituellement* ;
- Au point 5 : reformuler par la mention Le plan 2019-2022 est prolongé jusqu'en 2023.
- Au point 5 : terminer la phrase tout de suite après 5 rencontres ont eu lieu.
- Au point 5, dans la section sur le milieu de vie inclusif : remplacer "*en moyenne*" par *selon le CEVI de 2018*.
- Au point 8.1, dans la section sur Mozaïk : retirer la section "*ne permet pas*".
- Au point 8.1 : reformuler la phrase de la façon suivante : *Mme Tamara est ouverte à tout support afin de communiquer efficacement avec les différentes communautés* ;
- Au point 8.5 : reformuler les passages avec le don potentiel dirigé ;

Comme plusieurs modifications doivent être reformulées et intégrées au projet du procès-verbal, un membre propose que son adoption soit reportée, possiblement par courriel, afin de permettre que toutes les corrections soient apportées. Aucune objection n'est soulevée.

5. Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 (budgets révisés, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.)

Les documents ont été tout récemment transmis aux membres du CÉ par courriel.

Année 2020-2021

La direction présente le budget pour l'année 2020-2021, dont le résumé apparaît en page 1 du document.

Un membre enseignant demande des détails sur la nature des surplus du fonds 4. La direction explique que ceux-ci proviennent de l'absence de sorties scolaires en milieu culturel, d'une part à cause de la pandémie, d'autre part à cause de la difficulté de devoir se limiter aux propositions apparaissant dans le répertoire.

Un membre enseignant et la direction échangent sur les fonds 1 et 3, le premier voulant s'assurer que des sommes qui ont été utilisées pour éponger les dettes du service de garde n'étaient pas destinés aux services aux élèves. La direction explique que la dette du service de garde s'explique par les frais occasionnés par les bulles classes à respecter, et par la perte de revenus en provenance des parents, en raison de la baisse du nombre d'inscriptions au service de garde avec la pandémie. Cette tendance à la baisse perdure encore en 2021-2022. Le CSSMB a injecté des sommes supplémentaires au fonds 1 et non au fonds 3. Sans ces fonds transférés, il y aurait eu déficit dans ces deux fonds.

La direction ajoute que les mesures transférables au fonds 8 envoient la somme de 13 454\$ à l'année 2021-2022.

Résolution de prendre acte du rapport budgétaire 2020-2021:

Proposée par : Mme Geneviève Gauthier

Appuyée par : Mme Fiona Wright

À l'unanimité.

Année 2021-2022

Le budget avait déjà été présenté à la fin de l'année dernière. Les mesures du ministère n'étaient toutefois pas toutes connues avant le 21 novembre 2021. La direction explique la présentation du document au soutien de ce point ainsi que la signification de chacune des colonnes.

Un membre enseignant se questionne sur la somme de 18 298\$ prévue à la mesure 15029, relative à la cour, et se demande si elle pourra servir à adresser certains des nombreux besoins identifiés par le passé. La direction explique que ce budget est attribué aux fins des inspections du CSSMB faites sur les jeux et installations de l'établissement situés à l'extérieur. Le salaire de l'équipe d'inspection apparaît dans cette mesure, tout comme les coûts des réparations nécessaires. Cette année, les buts de soccer du terrain artificiel ont été identifiés comme nécessitant un remplacement. Avec la pénurie de main-d'œuvre des fournisseurs, le changement sera effectué au printemps 2022. Dans l'intervalle, les élèves peuvent tout de même continuer à jouer avec ceux-ci. Cette mesure constitue un peu comme un fonds de réserve si jamais des besoins devaient être adressés rapidement en cours d'année. La consigne du CSSMB est d'être très prudent avec cette mesure. Suite à une autre question, la direction précise que les inspecteurs n'ont pas

nécessairement porté attention aux enjeux actuels de la cour, les interventions étant ciblées sur les structures.

Pour la mesure 15012 qui porte sur le volet de l'aide alimentaire et dont il a été question dans les médias, les fonds ont été divisés en 4 volets :

- 1) Les titulaires reçoivent une somme de près de 17\$ par élève et réalisent différents projets alimentaires : pyramide de fruits, petit-déjeuner, lunch en classe, etc. Une liste de contrôle permet de savoir quand et de quelle façon le budget sera dépensé.
- 2) Le service de garde disposera d'une somme de 10 000\$ pour des projets culinaires : dégustation de pizza santé (juin 2021 et 2022), confection d'un buffet célébrant Noël de même que d'autres fêtes issues d'une diversité d'origines, etc.
- 3) L'OPP recevra la somme de 10 000\$ pour organiser toutes les activités entourant le mois de la nutrition. Généralement, des commanditaires sont également sollicités pour bonifier l'offre alimentaire, mais la pandémie complique cette sollicitation. De plus, même si l'équipe fait tout pour économiser, les restrictions sanitaires rendent l'achat en vrac plus complexe, ce qui compromet l'économie de volume.
- 4) Finalement, près de 13 000\$ iront à l'aide aux familles dans le besoin, que ce soit avec des repas du traiteur offerts trois fois par semaine ou encore avec un panier de Noël qui pourra être bonifié de denrées fraîches qui s'ajouteront au cannage.

Tout le budget 2020-2021 en mesure alimentaire avait été dépensé. Si des sommes demeuraient disponibles en mars 2022, les titulaires seront sollicités. Les paramètres entourant cette mesure sont stricts : rien ne peut être donné en frais d'animation, même sur le thème de l'alimentation. De plus, un maximum de 5% peut être attribué au matériel non comestible. Un membre parent suggère l'achat d'ustensiles et d'accessoires de cuisine réutilisables.

Un membre parent demande si l'on anticipe un déficit au service de garde cette année. La responsable du service de garde ne le croit pas pour l'instant. Il y a plus d'inscriptions que l'an dernier. Le faible taux de fermeture de classe aide également au financement. La direction ajoute également que les journées pédagogiques reçoivent un nombre d'inscriptions record. Un membre demande s'il est toujours difficile de récupérer les frais non payés et si l'on risque de se retrouver avec un manque à gagner en juin 2022. La responsable explique que la consigne du CSSMB exige que les parents soient facturés à la fin du mois ou au début du mois suivant, à cause des risques d'absence. Le mois de juin demeure donc un défi, puisque les parents vont payer après l'année financière qui se termine au 30 juin.

Ce point étant une consultation, aucune résolution n'est votée.

6. Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves

La direction explique qu'à l'image de l'an passé, cinq élèves ont été pigés en 4^e année, en vue de cette consultation. La démarche consultative débutera en janvier avec une rencontre de ces élèves avec la

psychoéducatrice et l'un des TES. Cette rencontre sera différente de celles effectuées l'an dernier, permettant d'en apprendre davantage sur le vécu des élèves, notamment sur les aspects de milieu inclusif et sécuritaire identifiés dans le projet éducatif.

En février se tiendra une rencontre avec le président du CÉ. En mars, une vidéo sera créée avec les témoignages des élèves participant à la consultation, et pourrait être présentée au CÉ d'avril.

7. Liste des fournitures du préscolaire (Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel – pour l'an prochain) – Approbation

La direction explique que la liste des fournitures du préscolaire est présentée lors de la Soirée portes ouvertes qui se tiendra le 25 janvier 2022 à 18h par Zoom. Il est intéressant pour les familles de savoir ce qu'il en coûte d'envoyer son enfant à l'ESCO. À noter que la soirée n'est pas réservée uniquement aux parents du préscolaire. Des familles avec enfants d'âge primaire pourraient aussi être intéressées, notamment lorsqu'elles arrivent à l'ESCO suite à un déménagement. M. Guy Paquet, enseignant au préscolaire, se joindra à la directrice et à la directrice adjointe lors de cette soirée. La direction remercie Mme Afonso-Huot pour la préparation de la liste de fournitures.

Un membre enseignant explique que certains collègues du préscolaire ont décidé d'abandonner l'agenda et d'opter plutôt pour l'achat d'une pochette facteur – duo-tang.

Un membre parent demande s'il était possible que tous les items accessoires, tels les bacs, tabliers, souliers, soient demandés en même temps, dans le respect des contraintes législatives. La direction et un membre enseignant indiquent que les parents recevront les demandes durant l'été, annexées à la liste.

Proposée par : Mme Leonie Lambert

Appuyée par : Mme Véronique Matteau

À l'unanimité.

8. *Approbation des activités parascolaires pour hiver-printemps 2022*

Un membre parent qui siège sur le comité des activités parascolaires explique que Dose de bonheur souhaitait présenter à nouveau l'horaire des activités prévues pour l'hiver 2022, puisque des modifications y ont été apportées. Ainsi, deux nouvelles activités ont été ajoutées à l'offre, soit l'espagnol et un cours d'arts, tandis que l'horaire des groupes de basketball a été inversé afin d'équilibrer les opportunités. Les dates avaient déjà été approuvées en CÉ. Par précaution avec les incertitudes causées par la Covid, il y aura deux périodes d'inscription distinctes pour l'hiver et le printemps 2022. L'an prochain, si la situation sanitaire est stable, tous les horaires seront transmis d'avance.

Un membre enseignant demande la durée du contrat de gestion accordé à Dose de bonheur. Il s'agit d'un

contrat annuel, qui peut être renouvelé.

Un autre membre enseignant demande s'il y aura changement de ratio pour l'activité de sciences. Il sera effectivement revu à la baisse tant au préscolaire qu'au primaire.

Les membres apprécient la diversité de l'offre des activités parascolaires.

Proposée par : Mme Geneviève Gauthier

Appuyée par : Mme Émanuelle Afonso-Huot

À l'unanimité.

9. Rapports et informations

9.1 Direction

La direction partage les points d'informations suivants avec les membres du CÉ :

- L'ESCO ne rapporte que 3 cas positifs de Covid depuis le début de l'année.

Du dépistage avec tests rapides est effectué lorsque des élèves développent des symptômes en cours de journée. Les parents sont appelés au préalable. Tous les tests ont été négatifs jusqu'à maintenant. La direction remercie les parents pour leur bonne collaboration, puisque ces derniers gardent les enfants à la maison lorsqu'ils ont des symptômes.

- La vaccination contre la Covid aura lieu ce vendredi 10 décembre à l'ESCO. Pour l'instant, 16 élèves du préscolaire et 76 du primaire ont prévu se faire vacciner.

Un membre parent mentionne qu'il n'était pas clair si un parent qui avait fait ou allait faire vacciner son enfant dans un centre de vaccination devait également compléter le formulaire. La direction explique que le document provenait du CIUSS et que s'il prévoyait n'être requis que pour les enfants qui se feraient vacciner à l'école, l'une des questions pouvait laisser croire que c'était pour tous.

Un membre parent demande s'il y aura un registre de vaccination pour les enfants. La direction explique que l'école n'a pas l'autorité pour demander si des gens ont eu le vaccin, ni aux bénévoles, ni aux employés, ni aux élèves. Elle ne tient donc pas de liste à cet effet.

Un membre demande s'il sera possible d'obtenir un taux de vaccination par école, comme cela serait le cas au secondaire. La direction vérifiera après la journée de vaccination à savoir si cette information serait disponible.

- Le mercredi 22 décembre 2021 se déroulera selon l'horaire continu, tel qu'approuvé par le CÉ l'an dernier, avec le reste du calendrier scolaire. Les départs se feront à 13h45 tandis que le service de garde fermera ses portes à 16h pour tous. Le transport scolaire quittera également à 16h et non plus tôt, car il importe de s'assurer que les parents sont aux domiciles. Une lettre sera envoyée vers le 9 décembre pour demander aux parents de préciser à quelle heure et de quelle façon l'enfant quittera le 22 décembre. Une fois cette lettre soumise, il ne sera plus possible d'effectuer des changements.

Un membre suggère de procéder avec un formulaire électronique pour l'an prochain, ce qui est plus écologique et peut-être également plus simple que la version papier, à moins qu'une signature

physique soit requise. La responsable du service de garde confirme qu'il s'agit d'une journée d'école, alors un formulaire électronique serait permis. La direction accueille positivement cette suggestion qui sera implantée pour l'an prochain.

La direction explique les activités prévues pour le temps des Fêtes, notamment :

- Les décorations élaborées par l'équipe du Service de garde ;
- Le déjeuner pyjama avec repas sans allergène type boîte à lunch gracieusement offert par l'école ;
- La visite du Père Noël qui passera à l'extérieur de l'établissement ;
- Le spectacle de chorale avec la scène décorée ;
- Le bingo virtuel ;
- La collecte de denrées au profit de Moisson Montréal. À ce sujet, la direction invite le président à en faire la publicité sur la page Facebook de Parents VMR.

La direction remercie différents membres de l'équipe-école pour leur précieuse collaboration dans les préparatifs de ces activités spéciales.

9.2 Enseignants

Aucun élément n'est soulevé.

9.3 Service de garde

Mme Geneviève Gauthier informe les membres des points suivants :

- L'équipe du service de garde est très occupée et beaucoup d'efforts sont investis dans la préparation des journées pédagogiques, en l'absence de sorties ;
- La prochaine journée pédagogique aura lieu le jeudi 6 janvier 2022, sous le thème *J'aime l'hiver* ;
- L'équipe a travaillé sur l'élaboration des décorations de Noël à l'ESCO ;
- L'équipe aidera également lors de la journée de vaccination contre la Covid le 10 décembre 2021, notamment dans l'aire de repos, permettant aux élèves de se retrouver avec des visages connus, et en les accompagnant en classe ;
- Le mercredi 22 décembre sera constitué de l'horaire continu et le service de garde fermera à 16h ;
- Les états de compte continuent d'être acheminés aux parents en fin de mois afin de respecter les présences réelles des élèves à l'école.

9.4 Comité de parents du CSSMB

La déléguée est absente à la présente séance, mais avait informé le président qu'aucun point particulier n'était à rapporter, sinon qu'elle soulèvera le sujet du contrat imposé aux fournisseurs d'activités intégrées et sorties éducatives lors du prochain CP.

Un membre demande de recevoir une copie des procès-verbaux du CP approuvés pour les séances

remontant jusqu'à juin 2021.

9.5 Fondation Saint-Clément

- Le président du CÉ explique que le tout nouveau trésorier de la Fondation Saint-Clément devrait venir faire une présentation lors du CÉ de janvier 2022. Le CÉ avait demandé d'obtenir les états de compte pour la présente séance, mais cela n'a pas été possible, la Fondation n'étant pas en mesure de les fournir. Un membre parent explique que des membres parents ont décidé de ne pas exiger le report de la présente séance contrairement à ce qui avait été évoqué lors de la dernière séance, puisque cela n'aurait rien donné, l'information n'étant pas disponible à court terme. Le président explique qu'un niveau d'inquiétude demeure et qu'une surveillance doit être assurée, tout en précisant que ce rôle n'est pas celui du conseil d'établissement.
- Le président souligne que les membres ont obtenu copie du rapport de la représentante de la Fondation à l'ESCO. La campagne d'huile d'olive est maintenant terminée.
- Un membre parent demande si l'on connaît le montant total amassé lors de la campagne régulière. L'information sera à préciser.
- La direction demande au président s'il est possible d'autoriser les enseignants à commencer à dépenser 250\$ par classe, tout en demeurant prudents pour la réalisation des autres projets, comme une certaine somme a déjà été amassée à ce jour. Le président affirme que ce n'est pas le rôle du CÉ que d'approuver les dépenses sur base individuelle, mais plutôt les priorités. L'approbation des dépenses relèverait de la direction. Le président indique soutenir la priorité du budget de classe de 250\$, qui apparaît être un montant raisonnable d'après les récentes discussions avec la Fondation, mais il précise qu'il n'y aura pas de résolution : il ne veut pas voir le CÉ prendre un rôle qui ne lui appartient pas. Il faudra voir les informations obtenues en janvier 2022 pour déterminer s'il sera possible de dépenser un second 250\$ par classe. La direction et un membre enseignant discutent et concluent qu'il serait finalement possible d'attendre janvier 2022 pour dépenser le premier 250\$ également, afin de connaître la somme globale disponible par classe.
- En ce qui a trait au tableau des projets pour des sommes restantes ou pour un don dirigé, un membre enseignant explique que l'un des niveaux pensait davantage à un grand projet, mais qu'en voyant que la liste comportait plutôt plein de petits projets, les titulaires de ce niveau se pencheront donc à nouveau sur le document. Un membre parent partage une opinion à l'effet qu'un don dirigé pourrait effectivement permettre la réalisation d'un projet de plus grande envergure, et qu'il importera de tenir compte des intérêts du donateur également. Un autre membre parent réitère l'importance de rencontrer la personne qui souhaite faire un don dirigé, afin justement de connaître ses intérêts, ce qui pourrait aussi sauver du temps à l'équipe-école en la guidant dans la réflexion. La direction veillera à transmettre ces recommandations à la Fondation.
- Un membre enseignant se demande ce qui se passe avec les paniers de basket-ball et le mur d'escalade qui étaient prévus dans le budget. La direction explique que l'appel d'offres ne se fera qu'en janvier, dans le cadre d'autres rénovations qui se feront dans l'école, notamment dans la salle d'informatique. Le CSSMB cherche un seul et unique soumissionnaire pour tous ces projets, qui ne seront réalisés qu'en période d'inoccupation de l'école.

9.6 OPP

La représentante de l'OPP souligne que son équipe se met à la disposition pour la vaccination. Elle offre entre autres d'organiser la possibilité d'avoir des toutous disponibles lors de cette journée.

10. Suivi sous-comité

Pour le comité traiteur, la direction explique qu'une rencontre a eu lieu avec le responsable du fournisseur actuel. Ce dernier vérifiera s'il lui est possible de fournir les ustensiles réutilisables. Cette solution serait idéale car cela faciliterait la tâche de l'école et le tout serait uniforme. Les parents devraient les laver le soir et les retourner pour la prochaine utilisation. Comme il en coûterait moins cher au fournisseur de mettre fin à la distribution quotidienne d'ustensiles à usage unique, il est à espérer qu'il acceptera d'offrir des ustensiles réutilisables.

Pour les autres comités, les membres devraient être contactés prochainement pour qu'ils puissent démarrer bientôt. Un membre enseignant, intéressé de se joindre au comité sur la sécurité aux abords de l'école, se demande s'il y a trop de membres. Le président indique que le comité a toujours besoin de participants et qu'il communiquera avec les membres sous peu.

11. Suivi au procès-verbal

- Au sujet de la ventilation et de la climatisation dans les classes modulaires, la direction explique qu'une demande d'orientation a été déposée à la direction générale vers le 1^{er} novembre 2021. Le protocole ne peut tenir compte de la possibilité que la Fondation puisse aider financièrement au projet. Les tenants et les aboutissants ont été déposés. Les températures atteintes ont été transmises par la direction.

Un membre parent demande s'il est possible d'interchanger un local de classe des modulaires avec d'autres locaux, tels l'ancienne salle d'informatique. La direction indique que cela pourrait peut-être être considéré l'an prochain. Par le passé, il avait été suggéré d'utiliser des locaux alternatifs en cas de chaleur accablante. La salle polyvalente ne peut être considérée à long terme puisqu'elle est utilisée pour les repas. Le président souligne qu'une démarche d'électricité pouvant nécessiter plus de temps, on espère avoir une réponse rapidement.

- Au sujet de l'atelier de lavage de mains, une invitation a été acheminée aux titulaires. Les intéressés pouvaient s'inscrire à l'horaire, sur une base volontaire. L'atelier a été une réussite pour ceux qui l'ont fait. Il s'agissait d'une répétition pour les autres. Environ 5 ou 6 classes l'ont effectué. Il est encore possible de le faire.
- En ce qui a trait au contrat nouvellement imposé pour les fournisseurs d'activités intégrées, le sujet sera soulevé au Comité de parents, tel que discuté précédemment. La direction explique que certaines années ont réussi à finaliser toutes les activités. Les difficultés sont rencontrées principalement par les 4^e année. L'agent de bureau appelle les fournisseurs. Personne n'aurait essuyé un bris de contrat à ce jour. Le président indique qu'il souhaite voir une lettre du CSSMB confirmant que ce contrat est effectivement applicable et requis pour les activités intégrées et les sorties éducatives, et ce, pour toutes les écoles. Un membre enseignant ajoute que toutes les écoles devraient avoir à le faire, le cas échéant, sinon l'équipe-école de l'ESCO se retrouve dans une position injuste. Des titulaires risquent de limiter les activités intégrées dans le futur, dans le cas contraire.

- Au sujet de l'ancienne vidéo présentée par l'agent.e socio-communautaire du SPVM, la direction a relancé la personne-ressource pour l'ESCO, mais demeure dans l'attente de réponse.

12. Correspondance reçue

Aucun élément de correspondance n'a été reçu.

13. Questions diverses

- Suite à la lecture de l'Écho de l'ESCO du mois de décembre 2021, un membre parent demande si l'information transmise sur les valeurs associées à la notation par lettre signifie que les bulletins contiendront dorénavant des lettres plutôt que des pourcentages.
La direction explique que les bulletins demeureront en pourcentages. Le comité pédagogique s'est penché sur les valeurs correspondantes. La transmission de ces informations aux parents vise à leur permettre de comprendre ce que les lettres représentent, si jamais un titulaire ou un spécialiste utilisait des lettres pour certaines évaluations.
- Un membre parent souhaite partager une expérience vécue dans un autre établissement, lors de la période des rencontres parents-titulaires autour des premières communications. Dans le cadre de RIRE – Rencontre individuelle de retour enseignant, les élèves rencontrent individuellement leur titulaire et doivent notamment préparer des questions. Cette démarche aiderait notamment la responsabilisation des enfants dans leur autonomie et leurs résultats. Suite à une question d'un membre enseignant, le membre parent précise que l'enfant n'est pas accompagné de son parent lors de la rencontre. Le parent voit la préparation de l'élève, les questions qu'il prépare.
Un membre enseignant indique que certains titulaires le font à l'ESCO sur une base volontaire, soit pour tous les élèves de leur classe ou pour certains.

14. Levée de la séance

Le président et la direction offrent leurs meilleurs vœux aux membres du CÉ et les remercient pour leur implication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

Proposée par : Mme Claudie Vigneault

Appuyée par : Mme Geneviève Bastien

Adoptée à l'unanimité.

Prochaine rencontre : le mercredi 26 janvier 2022 à 18h15 en virtuel.